

### **73 - Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Subventions aux associations**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La Ville de Besançon, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) et l'Union des Commerçants de Besançon (UCB) travaillent conjointement à construire un programme de Noël qui favorise l'attractivité du centre-ville de Besançon.

Ce programme proposera au chaland, à l'occasion du mois de décembre, une déambulation dans l'ensemble du centre-ville qui mettra en fête les places principales dans des ambiances chaque fois nouvelles, avec en fil rouge tant les commerces sédentaires que les commerces non sédentaires associés à cette démarche.

Cette année, l'OCAB a décidé, afin d'avoir une attractivité du centre-ville renforcée, de concentrer le marché de Noël et tous ses compléments, place de la Révolution. Cette dernière accueillera donc, outre les traditionnels chalets, tout le pôle de l'enfance, chalet du père Noël, atelier des lutins, photos, etc.

L'OCAB assurera également la coproduction des animations de Noël avec l'Union des Commerçants de Besançon (UCB), lesquels proposeront des déambulations dans l'ensemble du centre-ville, des animations musicales, des distributions de friandises et un concours de vitrines qui associera les commerçants et les artisans du centre-ville.

De même le Syndicat des Marchés de France renouvelle son partenariat et co-organisera quatre marchés les dimanches durant lesquels se tient le marché de Noël.

Il est proposé que la Ville de Besançon apporte son soutien financier pour les actions suivantes :

- 22 000 € pour l'OCAB dont 8 000 € seront destinés à l'embellissement de la place de la Révolution par la pose d'une porte de lumière, 4 000 € plus particulièrement dévolus à soutenir les actions développées par le Syndicat des Marchés de France, 7 500 € pour soutenir ponctuellement les actions de communication des associations de commerçants à l'occasion des fêtes de fin d'année, et 2 500 € pour l'opération Noël au marché,

- 5 560 € pour l'UCB, dont 3 560 € (sur un budget de 8 000 €), destinés à soutenir son action sur le quartier battant «Il Neige» qui positionnera le quartier de Battant comme un site de visite incontournable pour les chalands au moment des fêtes, 1 000 € (sur un budget de 4 000 €) pour soutenir le défilé de mode qui se déroulera au Kursaal, les 3 et 4 décembre 2012, et 1 000 € (sur un budget de 3 000 €) en soutien de son opération de relance du dispositif free pass auprès des commerçants du centre-ville.

- 2 000 € (sur un budget de 7 000 €) pour l'Association «Bienvenue à St-Claude» association regroupant les commerçants et artisans de St-Claude qui proposera une animation commerciale pendant 15 jours dans l'ensemble des commerces du quartier à l'occasion des fêtes de Noël.

Dans le même temps, soucieuse d'apporter une communication positive pour le Marché Beaux-Arts, l'Association des Commerçants va mettre le site en harmonie avec le Marché de Noël et les illuminations. Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon de soutenir cette initiative à hauteur de 1 500 € sur un budget de 3 000 €.

Outre ces animations de fin d'année, la Ville de Besançon propose de soutenir financièrement :

▪ l'action de l'Union des Commerçants dans l'organisation de ces deux braderies à hauteur de 3 750 € pour celle d'été, et de 1 500 € pour l'organisation d'une animation square Saint-Amour à l'occasion de celle d'automne,

▪ l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais qui organise une quinzaine commerciale mettant en valeur le Tramway pour un montant de 1 500 € sur un budget de 3 000 €.

En cas d'accord sur ces différentes propositions, la somme totale, soit 37 810 €, sera prélevée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à :

- autoriser M. le Maire à verser les subventions correspondantes aux associations sus-mentionnées, soit 22 000 € à l'OCAB, 10 810 € à l'UCB, 2 000 € à Bienvenue à St-Claude, 1 500 € à l'Association des Commerçants du Marché Beaux-Arts et 1 500 € à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais.

- signer la convention à intervenir dans ce cadre.

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. BONNET ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 15 novembre 2012.*